

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.  
On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P. B. par trimestre. pour Liège, et de 5 flor 67 cts. P. B. franco, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu Laensberg

## GAZETTE DE LIEGE.

### ANGLETERRE.

Londres, le 10 avril. — Les journaux mexicains que nous avons reçus vont jusqu'au 15 février. Ils confirment la nouvelle d'une conspiration qui avait été tramée pour renverser le gouvernement actuel du Mexique. (1)

Il paraît que le clergé a démoigné son indignation de ce qu'Aréas avait cru que le corps ecclésiastique s'empresserait de coopérer à son entreprise révolutionnaire. Le clergé de tous les diocèses a envoyé au président des adresses dans lesquelles il répondait avec force et indignation cette accusation.

— Les journaux de New-York à la date du 15 mars portent : Dans sa séance du 10, le sénat de l'état de New-York avait adopté à la majorité de 16 voix contre 13 la proposition de venir au secours des Grecs par l'envoi de 1000 barils de farine. Cette résolution avait été soumise ensuite à la chambre des représentants, dont on attendait la décision.

— La conduite de la chambre des communes dans quelques circonstances récentes et notamment à l'occasion de la motion de sir Thomas Lethbridge, a renversé toutes les espérances que les ultra-torys avaient formées de ce côté. Aujourd'hui ils intriquent d'une manière active dans la chambre des lords. Ils cherchent à faire rejeter par cette assemblée le bill sur les grains et parce que la mesure en elle-même leur déplaît, et pour ébranler par cet échec le ministre sous la responsabilité duquel le bill a été présenté. Si on laissait ce parti arriver au ministère, une rébellion en Irlande et des émeutes dans les districts manufacturiers seraient au nombre des embarras qu'il aurait à surmonter.

— Nous concluons avec plaisir de la réponse de M. Canning à l'interpellation de sir Thomas Lethbridge, que le très honorable secrétaire d'état n'était nullement effrayé de la motion du baronnet (2); et que s'il pensait comme lui qu'il était à désirer que les ministres fussent d'une même opinion sur les mesures essentielles, étant en négociation pour la place de premier ministre, il savait aussi quelle devait être cette opinion. La conduite de sir Thomas Lethbridge, dans cette circonstance, a été assez bizarre. Il est vrai que l'objet de la motion étant l'exclusion de M. Canning du nouveau ministère, il devenait assez embarrassant de la soutenir, après qu'il était devenu de notoriété publique que le très honorable gentleman avait déjà eu des conférences avec le roi depuis l'arrivée de S. M. dans la capitale. Quant à ce qui a pu être réglé depuis ce moment, le bruit s'est d'abord répandu que l'affaire était complètement arrangée et que M. Canning était premier ministre. En approchant la chose, nous avons été informés que l'offre de la place de premier ministre devait être faite à M. Canning, à condition qu'il ne jouirait aucunement de la prérogative dont on a tant parlé concernant les bénéfices ecclésiastiques. On assure de nouveau que les choses en sont là. M. Canning a passé hier quelque tems avec le roi, mais que rien n'a été réglé. (Times.)

— Il a été reçu hier, au département colonial, des dépêches, datées du 23 mars, du lieutenant-général sir W. N. Clinton, commandant de l'armée anglaise en Portugal. Les brigades demeuraient stationnaires et tout était tranquille.

### FRANCE.

Paris, le 11 avril. — Le *Courrier français* porte ce qui suit : La nomination de M. Canning à la place de premier ministre paraît pleinement se confirmer. Nous disions il y a deux jours, pour rassurer les timides, que l'organisation du cabinet de Londres était irrévocablement arrêtée, que M. Canning réunirait la place de premier lord de la trésorerie à celle de chancelier de l'échiquier et que M. Robinson entrerait dans la chambre des lords et aurait le portefeuille des affaires étrangères. Des personnes à même d'être bien informées assurent qu'on a reçu ce matin la confirmation de tous ces détails. M. Canning, comme

(1) Une feuille de Paris, le *Journal du Commerce*, dit aussi avoir reçu de nouvelles du Mexique qui vont jusqu'au 22 février; elles portent que la plus grande tranquillité règne dans le pays.

(2) On a même lieu de croire que M. Canning n'était point fâché de voir être par ses adversaires une nouvelle occasion à la chambre des communes de prononcer en sa faveur. Cette recommandation en vaut bien une autre. Le reste, l'affaire paraît avoir été décidée avant la motion du baronnet. (Voyez à l'article Paris.)

Pitt, cumule les deux emplois, avec la plénitude des attributions et la nomination aux bénéfices; et M. Robinson est revêtu de la pairie et va siéger près de son frère lord Grantham. (1)

— Ces mutations sont les seules qui auraient lieu quant à présent; mais elles suffisent pour assurer le triomphe d'un système politique favorable aux progrès de la civilisation, et au bien-être des peuples.

— On écrit de Caen que plusieurs habitants, parmi lesquels on remarque le maire, le receveur-général et le payeur, se sont mis en retraite depuis quinze jours dans la maison de la Délivrande appartenant aux jésuites : on est heureux de vivre dans un temps où le moyen de faire son salut dans l'autre monde est aussi celui de faire son chemin dans ce monde-ci.

— Les dernières lettres de la Péninsule indiquent encore un changement dans la politique du gouvernement espagnol. La déroute des rebelles portugais, leur désarmement et leur cantonnement dans l'intérieur de la Péninsule, avaient fait espérer que S. M. C. renoncerait aux projets hostiles qu'on lui attribue, et que l'armement du peu de soldats dont elle peut disposer rend plus que probables; mais le désarmement n'a pas eu lieu : les Portugais sont presque aux frontières de leur pays, et les préparatifs militaires de l'Espagne continuent avec plus d'activité que jamais. On dirait qu'un mauvais génie porte à sa ruine ce malheureux pays. Ainsi le veut M. Calomarde, qui s'est emparé complètement de l'esprit de S. M. C.; l'Espagne, pour la seconde fois de nos jours, recueillera les fruits amers du favoritisme. Godoy la renversa, au lieu de suivre l'impulsion que Charles III lui avait donnée vers une prospérité qui fut toujours croissante pendant son règne. La guerre imprudente de la révolution, qui mit la monarchie espagnole au bord du précipice, fut le signal du pas rétrograde de la Péninsule. Aujourd'hui, Calomarde, abusant de son ascendant sur l'esprit de Ferdinand VII, comme autrefois Godoy avait abusé de celui de Charles IV, le porte aussi vers une guerre qui pourra avoir des suites plus funestes encore que celle de la révolution.

— Dans la séance du 10; à la chambre des députés, le centre et la droite en masse votent l'ordre du jour sur une pétition, quelques membres peu nombreux des deux oppositions votent contre dans le sens contraire : de bruyants éclats de rire se firent alors entendre aux bancs ministériels et à la droite : un membre après avoir ostensiblement compté sur ses doigts s'écrie : Vous n'êtes que six. Voici le passage du bulletin de la chambre qui rend compte de cette scène.

Qui, s'écrie de sa place M. Casimir Périer, nous ne sommes que six; mais en dehors de cette enceinte, il y a 30 millions d'hommes qui se lèvent avec nous, qui pensent comme nous.

Les clameurs succèdent instantanément aux éclats de rire. A l'ordre ! à l'ordre ! s'écrient les députés de la droite et du centre.

M. le président, après avoir agité long-tems sa sonnette; Invoyer dans cette enceinte les délibérations du dehors serait tellement contraire à l'ordre, que je ne puis supposer que telle ait pu être l'intention de l'honorable membre.

M. Casimir Périer, à la tribune et au milieu du tumulte, je ne crains pas d'aborder cette question; mon intention n'a pas été d'invoyer les délibérations du dehors; personne n'a pu se méprendre sur le sens de mes paroles; mon exclamation était une réponse au rire affecté de ceux qui paraissent tourner en dérision le faible nombre d'honorables membres qui, comme moi, se sont levés contre l'ordre du jour. Si j'ai dit qu'au dehors il y a trente millions de citoyens qui pensent comme nous, c'est que vous n'aviez pas observé les égards que vous devez à la minorité dont j'ai l'honneur de faire partie (nouveaux murmures). C'est qu'une telle hilarité était une atteinte injurieuse portée par vous à cette indépendance que l'opposition ne cessera jamais de déployer dans ses votes et dans ses discours, quelque soit votre nombre, quelle que soit la défaveur avec laquelle nous soyons accueillis. (Le tumulte est à son comble.)

M. Benjamin Constant demande et obtient la parole pour un rappel au règlement. (Le silence se rétablit à moitié.)

Messieurs, dit l'honorable membre, le règlement veut que nos délibérations et nos votes soient libres. Je ne conçois pas qu'en insultant à la faiblesse numérique, on vienne se jouer de la minorité quand elle vote dans sa conscience.

(1) Les journaux anglais du 10 ne confirment pas cette nouvelle.

M. le président : Quel est l'article auquel M. Benjamin-Constant veut nous rappeler. (À droite et au centre : Ah ! ah !)

M. Benjamin Constant : Je rappelle les articles 23 et 26 du règlement. L'article 23 porte que les personnalités, les marques d'approbation et d'improbation sont interdites.

Or, lorsque nous nous sommes levés au nombre de six, dites-vous, pour voter un renvoi qui nous semblait juste, vous nous avez poursuivis de rires affectés, vous avez enfreint, vous majorité, les règles mêmes que vous vous êtes prescrites. Certes il me semble que des hommes qui sont si disposés à étouffer la liberté de la tribune pour empêcher qu'on n'enregistre qu'ils rient et qu'ils murmurent devraient, savoir s'abstenir de rire et de murmurer. (Murmures prolongés.) Vous vous êtes irrités d'une expression de mon honorable ami M. Casimir Perrier. Certes je ne la désavoue pas : je m'y associe du fond de mon cœur ; et puisqu'en repoussant nos réclamations pour la liberté et pour la justice, la majorité nous a crié : *Neus, sommes 300 !* nous pouvons à notre tour dire comme un fait à cette majorité de 300, qu'il y a en France un peu plus de 300 citoyens qui pensent comme nous. (Le centre et une partie de la droite, en masse : A l'ordre ! à l'ordre !)

M. le président, d'une voix éclatante : M. Benjamin Constant connaît trop bien les règles des assemblées délibérantes pour ne pas savoir qu'on ne peut y faire d'appel aux opinions du dehors. C'est parce que nos délibérations sont indépendantes qu'on ne peut invoquer ici les délibérations du dehors, et je lui demanderai si ce serait alors des délibérations. (Bravo ! bravo !)

Après une longue agitation, la chambre s'est formée en comité secret.

Voici, au rapport de l'*Etoile*, les bruits qui circulent sur ce comité. Dès que la chambre s'est formée en comité secret, M. Boucher a développé sa proposition.

M. Desrotours a fait un discours contre cette proposition, en s'appuyant principalement sur les dangers de blesser la prérogative royale en restreignant les choix faits par S. M.

M. Leclerc de Beaulieu lui a répondu ; l'honorable membre a fait remarquer que la prérogative royale avait été désintéressée par M. de Villèle, ministre du roi, qui l'an dernier avait déclaré hautement qu'il ne s'agissait pas dans cette question de prérogative royale, mais d'une pure question de convenance pour la chambre.

M. Dupille a parlé dans le sens de M. Desrotours. M. Laurencin est entré dans la question de la prérogative royale blessée, a-t-on dit, par la proposition de M. Boucher ; il a fait sentir que restreinte dans les termes de la réélection, elle ne gênait en rien cette prérogative ; en effet, le roi choisit toujours qui lui plaît, député ou non député, la liberté du choix est entière ; mais une fois accomplie la loi ne peut elle pas décider que le fonctionnaire sera soumis à une réélection, car la qualité de député ne dépend point de la prérogative royale.

Après ce discours, on a, dit-on, vivement demandé la clôture. M. le marquis de Cambon a demandé la parole contre la clôture, et en a pris occasion pour soutenir la proposition de M. Boucher ; néanmoins la clôture a été prononcée, et la prise en considération a été rejetée à-peu-près aux deux tiers de voix.

#### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 14 AVRIL.

Aujourd'hui à une heure, la cour d'assises, après cinq jours d'audience, a condamné à mort le nommé *Gilles Jacquet*, tisserand, de Liège, comme coupable de meurtre accompagné de vol, commis dans la nuit du 21 août 1826, sur la personne de l'ex-religieuse *Oda Grégoire*, demeurant rue Roture, Outre-Meuse.

La cour avait écarté la circonstance de la préméditation. Le président, après avoir lu la sentence, a dit : « Jacquet, la cour vient de remplir un devoir bien pénible : elle vous exhorte à la résignation ; vous avez trois jours pour vous pourvoir en cassation. Employez ce temps à demander pardon à Dieu de votre crime. » Jacquet a répondu : *Oui*, M. le président, *si je l'avais commis ; si je l'avais commis.*

Au moment où le jugement allait être prononcé, la figure des cinq conseillers annonçait la plus vive émotion. L'accusé a paru constamment impassible.

Hier le nommé *Pierre Goffette*, menuisier, âgé de soixante ans, étant à travailler dans une maison rue derrière St.-Paul, est tombé en arrière avec une échelle qu'il avait placée trop droite contre un mur. Il a cessé de vivre un instant après.

La somme accordée par le roi sur les fonds de non-valeur, et qui vient d'être distribuée aux habitans de la province qui avaient éprouvés des pertes dans les années 1814, 1815, 1816, par suite d'accidens imprévus, s'élève à 59,417 florins.

On assure que l'adoption de la loi sur les garde communales par la première chambre a eu lieu à l'unanimité, moins une voix qu'on dit être celle de M. le baron de Stokhem. (*J. de la Belg.*)

*Ecoles rurales d'enfans pauvres.* — Les instituts formés par M. de Fellenberg, à Hofwyl, près de Berne, font de véritables écoles modèles. Le fondateur a principalement en vue les deux classes extrêmes : la classe inférieure, comme la plus malheureuse, la plus abandonnée ; la classe supérieure, comme la plus influente, la plus capable de répandre les bonnes méthodes, et de contribuer à l'amélioration des anciennes.

A l'école d'Hofwyl, l'agriculture fournit aux enfans pauvres une occupation lucrative qui leur permet avec le temps d'acquiescer par eux-mêmes les frais de leur pensionnat, et de se préparer un petit pécule pour le moment de leur sortie.

L'école des pauvres du canton d'Appenzel, celle du canton de Glaris dit la *colonie de Linth*, que dirige *Luschk*, un des érudits de *Wehrli* (1) ne laissent aucun doute sur les avantages économiques et moraux de cette combinaison pédagogique et agricole, qui change à la fois un sol pauvre en riches cultures, et de malheureux petits mendians en cultivateurs honnêtes, laborieux et instruits.

(1) *Wehrli*, chef de l'école des pauvres d'Hofwyl ; est devenu de simple paysan, un excellent instituteur.

Hors de leur enceinte, ces écoles exercent encore une salutaire influence ; le spectacle de leur prospérité, de l'ordre, des vertus, du bonheur qui régne parmi les élèves, frappe l'esprit, gagne le cœur des parens, et les fait insensiblement participer aux progrès de leurs enfans.

Le pays dans lequel fut établie la *Colonie de la Linth* était inculte, malsain, infesté par la mendicité, cette plaie honteuse des états civilisés. Il offrit bientôt, grâce à cet institut agricole, une métamorphose complète. On y admire à présent une suite d'occupations bien réglées, une culture méthodique et prospère, de belles moissons dues aux seuls travaux d'un trentaine d'enfans, pleins de santé et de satisfaction. Ces jeunes producteurs forment une sorte de communauté où les forces, les talens des plus âgés sont employés aux progrès de l'éducation des plus jeunes, et aux développemens de la prospérité de l'établissement.

L'ordre et la suite des occupations sont variées eu raison de la saison et de l'état du Ciel. Après la prière, l'instruction et le repas du matin, le directeur distribue en plusieurs escouades ses jeunes colons ; chaque escouade a son chef qui préside aux travaux agricoles : les petits enfans sont chargés du sarclage, les plus grands de la plantation des haies ; d'autres font les récoltes. L'instituteur, qui les surveille tous, va continuellement des uns aux autres, leur donne des avis, des exemples, du secours, selon le besoin.

C'est vers l'enfance surtout qu'il faut porter les soins régénérateurs de la morale ; on corrige difficilement des hommes imprégnés de vice. Ce sont les jeunes mendians qu'il faut séparer, quand il en est temps encore, des vétérans de la mendicité.

Peut-être ce moyen de faire refluer dans la campagne la classe prolétaire qui surcharge nos villes est-il digne de la sollicitude de l'administration. Les hommes sont ce qu'on les fait, et l'on ne se repentira jamais d'avoir formé de bons agriculteurs.

(Extrait de la *Revue Encyclopédique*.)

#### NOUVELLES DU THÉÂTRE.

Nous avons atteint le dernier jour d'une semaine toute consacrée chez nous à des pratiques pieuses. Le théâtre va se rouvrir et c'est la *Dame du Lac* qui la première paraîtra sur notre scène : on ne peut guère élever de doute sur l'accueil qu'on lui réserve, placée qu'elle est sous la protection de *Rossini*. Les opéras du grand maître sont comme les vaudevilles de *Scribe*. Le public n'y vient que pour applaudir :

C'est un droit qu'à la porte il achète en entrant.

Il paraît que la direction se propose d'exploiter utilement pour elle, agréablement pour nous, la fin de l'année théâtrale. Les meilleurs sujets du ballet de Bruxelles viennent nous visiter. Il fera beau voir leur légèreté tout aérienne, leurs ronds de jambe merveilleux, leurs pirouettes périlleuses. C'est un spectacle tout nouveau. Reste à savoir si la déclamation des jambes sera appréciée chez nous à sa valeur. On nous promet pour les débuts de la troupe dansante, le *Carnaval de Venise* ; nous aurons ensuite *Jocko* et peut être *Cendrillon*. Mais ceci est encore le secret de la comédie.

Nous voudrions publier ici quelque bulletin sur la composition de notre troupe ; il y a beaucoup de désertions ; aucun engagement nouveau cependant n'est encore signé ; il faut attendre les catastrophes. Vivons dans cet espoir. On nous promet pour les rôles de *Martin*, un M. P\*\*\* qui a débuté récemment à Feydeau, et dont la voix, dit-on ferait oublier celle de *Mondonville*. *Ch. Rogier*.

#### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

*Mémoire sur l'abolition de la peine de mort.* — Un prix avait été proposé par M. *Sellon* de Genève pour le meilleur mémoire, qui serait envoyé au concours, sur l'abolition de la peine de mort. Le jury chargé de juger les mémoires, a adjugé, à l'unanimité, le prix au discours portant pour épigraphe ce passage de *Salluste* : *multi sunt qui mortem et requiem malorum contemnunt et graviter expavescent ad captivitatem*. Le jury, tout en reconnaissant que l'auteur a présenté et analysé avec beaucoup de talent les argumens en faveur de l'abolition de la peine capitale, n'entend exprimer cependant par cette décision aucune opinion ni pour, ni contre les théories exposées dans cet écrit. (*Journ. de Genève*.)

*Enseignement élémentaire.* Dans la séance de la société pour l'enseignement élémentaire, tenue le 4 avril dernier, sous la présidence de M. *Ternaux*, le secrétaire de la société des écoles britanniques et étrangères M. *Millar*, a donné des détails pleins d'intérêt sur les travaux de cette société qui ne peut suffire aux demandes d'instituteurs qu'on lui adresse de tous les points du globe. Il a annoncé que la société d'éducation de Dublin est venue à bout d'établir ou de soutenir 11,827 écoles, fréquentées par 560,000 étudiants. Des résultats aussi extraordinaires sont bien propres à animer le zèle des citoyens qui s'efforcent de répandre l'instruction dans toutes les classes du peuple.

*Contes moraux de Loosjes, traduits par M. Deslinne.* — Bruxelles, chez *Tarlier*. — Les *Contes Moraux* que nous annonçons n'ont absolument rien de commun avec ceux de *Marmontel* que le titre. Si l'esprit, les agrémens du style, les observations fines ou piquantes abondent dans les uns, vainement chercherait-on ces qualités dans les autres. On doit se tonner que parmi tant de bons ouvrages hollandais, le traducteur ait choisi celui-là pour le faire passer dans notre langue. Depuis que la mode est venue de publier des livres à l'usage de l'enfance, il a été imprimé des choses si triviales, écrites du style le plus incorrect. Nous avons regret de le dire ; mais les contes de M. *Loosjes*, nous paraissent devoir être rangés dans la classe de ces publications.

#### COMMERCE.

BOURSE DE PARIS, du 11 avril. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance 22 mars. Coupon détaché, 100 fr. 15 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouissance 22 mars. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 décembre, 70 fr. 75 c. Actions de la banque, 2032 50. Emprunt royal d'Espagne 1826, 54 1/2. L'année finit 635 00.

Les taxes du Pain à Liège du 14 avril, sont les mêmes que la semaine dernière.

**SPECTACLE.** — Lundi 16, abonnement suspendu, la première représentation de *la Dame du Lac*, opéra héroïque en 4 actes de M. Depagny, musique de Rossini.

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.**

*Faillite de J. B. Koecklenbergh ci-devant négociant à Liège.*  
Par jugement du 6 avril 1827, enregistré le 9, le tribunal fixe un nouveau délai pendant lequel les créanciers de cette faillite mis en demeure seront tenus de faire vérifier leurs créances; ce délai sera de quinze jours pour les créanciers domiciliés dans le royaume et de trois mois pour ceux domiciliés à l'étranger, le tout à compter du jour de la signification du présent jugement dans la forme prescrite par l'art. 512 du code de commerce.

En exécution de ce jugement, les créanciers en demeure sont invités à comparaitre au local des audiences du tribunal de commerce, à Liège, le premier mai prochain, à 3 heures de relevée, pour faire procéder à la vérification de leurs créances devant M. Elias, juge commissaire qui en dressera procès verbal.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

*Hôtel du Pont Neuf à Chênée N. Painsmay* a l'honneur d'informer le public qu'il donnera BAL lundi prochain fête de Pâques.

*L'administration du théâtre* se trouvant dans la nécessité de jouer mercredi prochain, 18 du courant, la **REDOUTE** annoncée pour ce jour au bénéfice de M. PAPILLON est remise au mercredi 25 de ce mois.

De bons *Compositeurs Typographes* peuvent se présenter au Bureau de cette feuille.

*Chez Parfondry*, derrière l'Hôtel-de-ville, on vient de recevoir des huîtres très fraîches.

*Tart*, derrière l'Hôtel-de-ville, vient de recevoir des huîtres anglaises très fraîches.

*JANIN* a l'honneur de prévenir le public qu'à dater du dimanche 15 avril l'on trouvera à l'Hôtel des Grands Bains, à Chaufontaine, table d'hôte à une heure et demie, et table particulières à toute heure.

*Le Sr. Lahaye* a l'honneur d'informer le public qu'il partira tous les jours, à dater de demain, pour Chaufontaine, un char à banc au pied du pont des Arches, n. 963, à 7 heures du matin et à une heure et demie après-dîner. Les personnes qui l'honoreront de leur confiance auront lieu d'être satisfaites.

*Le sieur Roland*, maître à danser demeurant ci-devant à la société Militaire reste présentement, rue Souverain-Pont, 321 où il tient café et billard.

**BUREAU D'AGENCE, place de la Comédie, n. 788, au premier.**

Les chefs de l'établissement, jaloux de mériter la confiance publique, ont l'honneur d'offrir leurs services à Messieurs les négocians et rentiers, qui trouveront toujours dans leur bureau des sujets dont la moralité et le savoir faire leur sera exactement connus, tels que commis, caissiers, teneurs de livres, greffiers de magasin, hommes de peines, valets de chambre, domestiques, cochers, femmes de chambre, bonnes d'enfants, servantes, filles de quartier, jardiniers et autres.

*On demande de suite*: Un ouvrier papetier marié ou non; un cocher connaissant le labour, un jardinier, plusieurs bonnes d'enfant.

*A placer*: Deux bons cuisiniers connaissant parfaitement la pâtisserie.

**Agence générale d'affaires, rue derrière la Magdelaine, n. 131, à Liège.**

Les nobles et honorables seigneurs, bourgmestre et échevins, composant la régence de la ville de Liège, ont autorisé Jean Baptiste Lardinois, le 23 février 1827, à établir un bureau de placement des commis, des domestiques des deux sexes, etc.

**ON PLACE**: Les commis, les garçons de caisse, etc., les cuisiniers, les garçons de table, leurs aides, etc. les garçons d'ouvriers, les garçons boulangers, les compagnons tailleurs etc. etc.; les femmes de chambre; les bonnes d'enfants, les nourrices, les gardes malades, etc. etc.

Les domestiques et les servantes, qui pourront justifier d'une conduite irréprochable, seront convenablement placés, dans leurs occupations respectives.

**Administration des domaines, eaux et forêts.**

Le 17 avril courant; il sera procédé à Huy, par le notaire Goussier, à la vente des coupes de futaie de l'ordinaire 1827, parties invendus dans les bois de St-Lambert, Ferauche, l'Acrouard et Siroux.

*P. B. Pex*, professeur de langue hollandaise au collège royal de Liège a l'honneur d'informer le public qu'il y aura chez lui des cours de langue hollandaise tous les jours le matin de 9 heures jusqu'à 7 heures, à commencer le 17 courant, rue Basse Sautrière n. 820.

*Au n. 777*, place St. Lambert, on cherche une forte fille d'ouvrage. Il y a aussi un bon cheval pouvant servir à la selle et au carriole à vendre.

*Quartier à louer* rue devant la Magdelaine, n. 273, de même que belle écurie avec grenier.

*Programme du concert qui aura lieu mercredi 18 avril 1827, à la salle de spectacle de Verviers, au bénéfice du jeune Henri Vieux-Temps, né le 18 février 1820, en ladite ville.*

**PREMIÈRE PARTIE.**

1. Ouverture de Sémiramis, par Catel.
2. Chœur d'OEdipe à Colonne, par Sacchini, chanté par MM. \*\*\* amateurs.
3. Air militaire varié pour le violon, par Fontaine, exécuté par le jeune Henri Vieux-Temps.
4. Air du Siège de Corinthe, par Rossini, chanté par une dame amateur.
5. Ouverture de la Fausse Agnès, par Mayerbeer.
6. Romance des Chevaliers de la Fidélité, fantaisie variée pour la flûte exécutée par M. Frambach.
7. Scène et chœur du Solitaire, par Czarffa, chanté par Messieurs et dames \*\*\* amateur.

**SECONDE PARTIE.**

8. Ouverture de Fernand Cortez, par Spontini.
9. Air varié pour le violon par Rhode, exécuté par M. Lecloux.
10. Duo de Tancredi, par Rossini, chanté par deux dames amateurs.
11. Ouverture de la Dame Blanche, par Boyeldieu.
12. Variations par Alphonse Smets, sur un air de la Molinara, chantées
13. Air allemand par Fontaine, exécuté par le jeune Henri Vieux-Temps.
14. Grand chœur des Grecs du siège de Corinthe, chanté par Messieurs et dames \*\*\* amateurs.

**FABRIQUE DE CHAPEAUX DE PAILLE.**

*J. F. FRAIKIN*, de la commune de Hermée, canton de Glons, a l'honneur d'informer Messieurs et Dames qu'il vient d'établir en cette ville, rue Pied du pont des Arches, n. 953, une fabrique de chapeaux de paille, qu'il débite à des prix très avantageux, en raison que tout est confectionné dans sa fabrique, et que les plus grands soins ont été mis en œuvre pour parvenir à imiter les chapeaux de paille d'Italie.

Il remet à neuf les chapeaux déjà portés, et les rétablit de manière à croire qu'ils n'ont pas été mis en usage.

*Au Protégé des amateurs*, rue Pont-d'Ile, n. 21, magasin de chapeaux de Paris légers, non légers et autres imperméables; le prix de chaque qualité est très modéré.

*J. D. XHAUFFLAIR*, négociant en vins place derrière la Comédie, n. 716, tient les vins suivant tant en pièce qu'en bouteilles.

Volnay de 1811 et 1815	1 55	Muscats vienx	" 60
Corton et Nuit 1819	1 25	Vin dit Jésus vieux	" 57
Verzenay idem	90	Alicante vieux	1 25
Corton et Nuit 1822	1 25	Madère sec	1 25
Beaune idem	" 90	Mosello	48
Macon et Montetie idem	" 70	Idem	57
Bordeaux idem	" 48	Vin de pays blanc	33
St. Julien et St. Emillon	" 70	Idem rouge vieux	85
Champagne rouge	" 42	Rhum de la Jamaïque	92
Champagne Mousseux		Cognac vieux	85
Rosé et blanc	2 "	Eau de vie de Montpelier	50
Malaga vieux	1 "	Anisette de Bordeaux	50
Lunel et Frotigueu	" 86	Genièvre de Hollande	37

*Un garçon d'écurie* peut se présenter à l'Hôtel de Brabant, où il y a de grands bacs en pierre et une partie de fumier à vendre.

*J. François Dumont*, maculaire à la parre de Flône, et directeur des fours-à-chaux, prévient qu'il vend l'anne cube de chaux à 4 fl. P.-B. et la charree de houille à 9 fl. P.-B.

*A vendre* un très beau cheval de selle et pouvant aller au cabriolet, de race étrangère, prenant cinq ans, garanti sans défaut et parfaitement anglisé. — Place derrière St. Paul, n. 450.

*A vendre aussi* au même n. plusieurs garnitures neuves de plateaux.

*J. Janné*, pharmacien, rue Vinave d'Ile, n. 45, successeur de M. Dodémont, vient de recevoir un nouvel envoi d'eau de Cologne de J. W. Farina, fournisseur de la cour de S. M. le roi des Pays-Bas, au prix de 6 fl. 14 c. la douzaine et de 52 c. la fiole.

*A vendre* de rencontre un tilbury anglais avec deux harnais, ainsi qu'un cheval à deux mains. S'adresser Hôtel de Flandres, rue du Pont d'Avroy, à Liège.

*A vendre* un très beau CHAR-A-BANC, à peu près neuf; S'adresser, rue devant les Carmes, n. 376, tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à onze.

*Grand quartier indépendant*, réunissant les avantages d'une maison, à louer garni ou non, rue Sœurs de Hasque, n. 162.

*La veuve Charles*, née Deneumoulin, place St. Denis, n. 743, a reçu un assortiment de toile superfine de 413 pour chemise, ainsi que toile bleue pour sarau, à prix fixe.

*Jardin avec petite habitation* à louer rue Gravioule, près des Tanneurs. S'adresser rue Hors-Château, n. 435.

*Le sieur Ferdinand-Joseph Ripet*, prévient MM. les négocians et autres que sa blancherie de toiles, établie dans les prairies dépendantes du moulin de Bongnat, commune de Vis-soul, canton d'Avenue, district de Huy, est présentement en activité. Les personnes qui daigneront lui confier leur toile auront lieu d'être satisfaites, tant de la modicité des prix que de zèle qu'il employera pour les bien blanchir. Son dépôt est établi pour Liège, chez Hanon, plombier, rue St-Hubert 660.

Le même notaire est chargé de placer différens forts capitaux en prêt et un en rente de 50 florins, appartenant à la commune de Voroux-lès-Liers.

*P. J. Delbouille.*

*A placer* en constitution de rente un capital de 94 florins 59 cents appartenant à la fabrique d'Othée. S'adresser au notaire Delbouille, à Aleur, ou à M. Springuel, trésorier de la fabrique, à Othée.

4 d M. J. Dechainaux, fabricant de chapeaux de paille et de tabacs, rue Neuvice, numéros 948 et 949, a un très-grand assortiment de chapeaux provenant de sa manufacture, pour hommes et dames, au goût le plus moderne.

Il continue à les laver et les remet à neuf.

L'on trouve chez le même les tabacs suivans et infinité d'autres qualités trop longues à détailler; savoir:

*Tabacs en poudre.*

rai Prince Régent à la rose.	Tontha.
Véritable Macoabac superfin.	Royal X de Paris n. 1.
A l'instar de l'ancienne ferme de France.	Bolongaro, n. 10.
Véritable Robillard.	Paris sur choix, n. 13.
A la Civette, Palais Royal, à Paris.	Dunkerque sur choix, n. 16.

NB. Dans les tabacs à fumer, comme *Varinas, Porto-Rico, Maryland et Virginie*, l'on en trouve de toutes qualités, ainsi que d'excellents cigares à la Turquie et parfumés. (403)

2 d On aimerait trouver à louer pour 6 mois un chateau meublé ou non, donnant autant que possible sur la Meuse, près de Liège ou de Huy. S'adresser à l'hôtel de Brabant, rue Hongrée.

A louer pour le mois de mai, un grand appartement avec mise et écurie, si on le désire, et jouissance d'un jardin, rue Fond St. Servais, n. 479. (412)

2 d M. le baron de Potesta, de Waleffe, rentier et propriétaire à Liège, fera vendre aux enchères et à crédit par le ministère du notaire *Loumaye*, résidant à Envoz, jeudi 19 avril 1827, à 11 heures du matin, dans son bois de Mostombe, situé en la commune de Landenne, sur Meuse, et le jour suivant à la même heure, dans son bois appelé Sart Guerin, situé à Lamalle, commune de Bas-Oha, au bord de la Meuse, quantité de marchés de chênes remarquables par leur élévation et plusieurs par leur grosseur. ( )

*Vente pour cause de départ.*

Judi 26 avril 1827, deux heures de relevée, sur la place du Marché-Neuf, n. 725, a Liège, une dame étrangère voulant quitter cette ville, fera vendre une quantité de meubles, effets et linges, consistant en chaises et fauteuils bourrés, une table ronde, le tout en acajou; une belle pendule en albâtre, lit de duvet et autres en plumes, matelas, des services damassés de toute beauté, un beau service en faïence doré, bois de lit, rideaux, draps de lit, et quantité d'autres linges de femme, une boîte à jeu, et quantité d'autres objets trop longs à détailler.

La distillerie d'eau-de-vie de R. *Hermans*, breveté de S. M. si tuée à Bagatelle, commune d'Argenteau, étant en activité, les personnes qui auraient des commandes à lui faire peuvent remettre leurs commissions et lettres au n. 1121, sur la batte, à Liège, près le pont Maghin.

Au n. 567, à côté de l'Aigle Noir, rue Féronstrée, on vend de l'Eau de vie, première qualité, et sans mélange, de la fabrique de M. R. *Hermans*, breveté de S. M. le roi des Pays Bas.

Mardi 17 avril 1827, aux deux heures de relevée et jours suivans, on vendra sous l'Hôtel-de-Ville, quartier du concierge, par *DELONCIN*, les marchandises, meubles et effets suivans, consistant en garde-robes, secrétaires, tables, chaises, bois de lit, miroirs, linges, habillemens, lits, batterie de cuisine en cuivre et en étain, sucre candi et en pains, café et lins à filer, etc. Le tout argent comptant.

Plus, environ 40 balles café de diverses qualités, et deux a trois cents pains de sucre de diverses qualités, (219)

A louer maintenant une belle maison de campagne avec de beaux et grands jardins bien arborés et bosquets, situés à Alken, près de Hasselt; une belle avenue conduit à la grande route de Hasselt à St. Troud; sa situation est des plus agréables. S'adresser à Hasselt, à M. *Pyp*, et à Liège, à M. *Carlier*, ancien notaire.

*Dheur et Bouillet*, fabricans de Céruse à Liège, ont l'honneur de prévenir MM. les débitans, peintres en bâtimens et tous autres consommateurs, qu'ils peuvent s'en procurer soit en gros soit en détail, à des prix très-avantageux, à leur magasin au cidevant couvent des dames anglaises, faubourg St. Gilles. (322)

On demande 12500 florins des Pays-Bas en rente à 4 p. 070 sur bonne hypothèque.

S'adr. à M. J. J. *Frésart*, rue Hors-Château, n. 222, à Liège.

1 p A louer pour entrer en jouissance de suite, une jolie petite campagne, située à Herstal, près de Coronmeuse, composée de 2 places à rez-de-chaussée, un lavoir avec pompe, une belle cave, 3 belles places tapissées à l'étage et un jardin entouré de mur et garni d'espaliers.

Idem une maison de commerce, très spacieuse, rue du Pont d'Île, n. 17, avec une seconde entrée par la rue Lulai; elle se compose d'une grande boutique, 3 places à rez-de-chaussée, deux pompes, cuisine, cour et cave, à l'entresol premier et second étage il se trouve huit belles chambres dont cinq avec foyers; pour entrer en jouissance à la St. Jean prochain. S'adresser au n. 917, rue du Pont, à Liège.

*Le tirage de la grande Loterie de Saint-Etienne aura lieu à Vienne le 16 mai prochain.*

Les prix encore à sortir sont :

1<sup>o</sup> La grande forge de Saint-Laurent ou en échange 96,000 fl.  
2<sup>o</sup> La belle maison de Gratz 19,200.  
3<sup>o</sup> Une superbe parure de dame, en brillants et émeraudes ou 6,000.  
4<sup>o</sup> Un service de table en argent ou 2,400.  
Outre ces quatre prix il y a encore 13051 en argent, de plusieurs de fl. 6000, 2000, 1000, 500 W W et en dessous.  
On peut se procurer des actions dûment visées au prix de 7 fls. chez les soussignés ainsi que chez leurs correspondans dans toutes les villes du royaume.

Les preneurs de dix actions en recevront une noire gratis, ceux qui en prendront vingt en recevront une rouge gratis.

Tous les prix de fl. 50 et au-dessous se payeront à leur comptoir sans aucun frais, ceux au-dessus de cette somme contre remise ordinaire.

L. *Deutz* et comp. Place St.-Michel n<sup>o</sup> 574.

S'adresser à Liège, chez MM. J. H. *Demonceau*, commissionnaire en marchandises sur la Batte n<sup>o</sup> 1093.

*Maréchal Mathias*, rue du Stockis, n<sup>o</sup> 191, derrière l'Hôtel-de-Ville.

A Hodimont, chez MM. *Hubeau* jeune et C<sup>e</sup>.

17 Des outils de bijoutier à vendre à un prix très-avantageux. S'adresser rue Puits-en-Sock, Outre-Meuse, n. 923.

(226) Le 18 avril courant, à deux heures de relevée, madame veuve *Dewaide*, fera vendre en sa demeure actuelle près de Ste. Véronique, maison de feu Mr. *Damblon* par le ministère de M<sup>e</sup> *Dusart*, notaire, à Liège, les meubles et effets qui existaient en décès de son mari, consistant en dix-huit services, dix-huit cuilliers à café, un locet, pinse, passoire, une montre, le tout en argent; commode, secrétaire, haute et basse garde-robe, linge, literie, batterie de cuisine, etc.

Le jeudi 26 avril 1827, à 3 heures de l'après-midi, par le ministère de M<sup>e</sup> *Bertrand*, notaire, et pardevant M. le juge de paix des cantons Sud et Ouest de cette ville, en son bureau rue Plattes Pierres, n. 693, il sera procédé en vertu de jugement à la vente aux enchères publiques d'une maison et ses dépendances, située à Liège, faubourg Hocheporte, n. 753, occupée par les Srs. et D<sup>es</sup>. *Hencart*, dits *Picart*, propriétaires d'icelle.

Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit notaire ainsi qu'au bureau de M. le juge de paix susdit. (225)

1 d Mardi 1<sup>er</sup> mai 1827, à dix heures du matin et jours suivans les propriétaires des bois des *Arches* feront vendre publiquement et à crédit, au pied des arbres quantité de beaux chênes et hêtres de toute dimension sur une étendue d'environ 30 bonniers P.-B. croissant dans le bois nommé *Haute Arches* commune de *Haltine* près d'Andenne.

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Liège, en date du dix janvier 1827, les héritiers bénéficiaires de *Jean-Charles-Henri Vaubert*, et les époux *Dahoux*, feront vendre aux enchères, le lundi trente avril présent mois, à deux heures après-midi, devant M. *Bouby*, juge de paix de cette ville, quartier de l'Ouest, en son bureau rue Plattes-Pierres, n. 693, par le ministère du notaire *Boulangier*, pour ce commis, les immeubles et les rentes suivans :

1<sup>er</sup> lot. Une maison, étable, jardin et deux prairies mesurant ensemble 74 perches, situés en Bor, sous Argenteau, tenues par *Toussaint Budin*, gendre *Lafleur*.

2<sup>e</sup> lot. Une petite maison sise à Liège, rue *Pierreuse*, tenue par *Etienne Thonon*.

3<sup>e</sup> lot. Une pièce de terre contenant 174 perches 377 palmes, située en la commune de *Pousset*.

4<sup>e</sup> lot. Une rente de 64 florins 52 cents des Pays-Bas, due sur une ferme située à *Sarolay*, commune d'Argenteau, laquelle appartient actuellement à S. Exc. le comte de *Mercy-Argenteau*, grand-chambellan de S. M.

5<sup>e</sup> lot. Une rente de 28 florins 71 cents, due par le sieur *Georges Thiriart*, demeurant à Liège, rue *Ste. Ursule*.

6<sup>e</sup> lot. Une rente de 12 florins 14 cents, due par *Hadelin Etienne* et *François Delhier*, demeurant à *Bellaire*.

Une de 5 florins 45 cents, due par la dame veuve *Henseux*, née *Collette*, demeurant à Liège, rue du Pont.

Une rente de 2 florins 22 cents, due par la dame *Marie-Jeanne Lecomte*, veuve de *Laurent Dossin*, demeurant à Liège, rue des *Ecoliers*.

Une rente d'un florin 43 cents, due par *Gilles Hyart*, demeurant à *Tilleur*.

7<sup>e</sup> lot. Une rente de 293 litrons 139 dés d'épeautre, due par *Pierre Mélard*, demeurant à *Ans*.

Une de 5 dalers, fesant 3 florins 59 cents, due par *Jacques Ernon* et *Henri Delwaide* et consors, à *Hermalle-sous-Argenteau*.

Une de 2 florins 87 cents, due par *Thomas Broussin*, à *Sarolay*.

Une de 2 florins P.-B., due par M. *Hubens*, demeurant à *Pierreuse*, à Liège.

Une d'un florin 69 cents, due par *Noël-Joseph Morand*, demeurant à *Hermalle-sous-Argenteau*.

8<sup>e</sup> lot. Une rente de 715 litrons 534 dés d'épeautre, due par *Jacques Roba* et sa sœur, de la commune de *Verlaine*.

S'adresser audit notaire pour connaître le cahier des charges et les titres de ces différens objets. (21)